

La charte de bonne conduite

Voyage en Vénétie

Nous mettons tout en œuvre pour que le voyage scolaire de chacun soit réussi et pour que le comportement des uns ne nuise pas aux autres. C'est la raison pour laquelle nous demandons aux représentants légaux et aux élèves qui participent au voyage de prendre connaissance de cette charte et de la signer.

• Règles de vie et de sécurité

Je m'engage à respecter les règles de vie établies par les accompagnateurs et notamment les horaires (lever, coucher, repas), le programme, les quartiers libres, l'utilisation raisonnée du portable.

Je m'engage également à respecter l'ensemble des règles de sécurité (lors des transports, visites, hébergement...).

Je m'engage enfin à ne jamais mettre en danger autrui ou moi-même.

• Respect des autres

Je m'engage à avoir un comportement respectueux envers les autres participants, les accompagnateurs et les tiers. Je m'engage à éviter tout comportement agressif, grossier, violent, moqueur envers les autres, donnant une mauvaise image du groupe, et plus généralement tout comportement de nature à troubler le bon déroulement du séjour.

Je m'engage à respecter l'intimité des autres avec lesquels la chambre serait partagée ainsi que la « non-mixité » des chambres la nuit.

• Respect de l'hébergement et du matériel

Je m'engage à respecter l'hébergement : respect du règlement intérieur de lieu, du mobilier, du personnel et des autres clients éventuels.

Je m'engage également à respecter les objets personnels de mes camarades. Toute dégradation ou vol engagera ma responsabilité et pourra entraîner une demande de réparation financière.

• Implication dans la vie du séjour

Je m'engage à participer activement à la vie quotidienne du séjour sur sollicitation des accompagnateurs.

Je m'engage à participer à la vente de bouteille recyclages en verre afin de diminuer le coût global du voyage.

• Cigarette et cigarette électronique

Si je suis fumeur, je m'engage à :

- o Me déclarer fumeur auprès de l'équipe dès le début du séjour
- o Respecter les règles établies par l'équipe des accompagnateurs concernant la consommation de cigarette (et cigarette électronique) et notamment la mise en place d'un « espace » fumeur où seuls les fumeurs ont le droit d'accéder
- o Ne donner aucune cigarette (ni cigarette électronique) à un autre camarade non-fumeur et respecter l'interdiction de fumer en leur présence.

• **Drogue et alcool**

Je m'engage à ne pas acheter de drogues, à ne pas en détenir, à ne pas en consommer. Je m'engage à ne pas acheter d'alcool, à ne pas en détenir, à ne pas en consommer.

• **Responsable de mes affaires**

Je serai responsable tout au long du séjour de mon passeport (ou pièce d'identité), et affaires personnelles (téléphone portable, argent de poche, appareil photo, casque...) mais aussi le cas échéant du matériel qui me sera confié, notamment les clés de ma chambre d'hôtel.

Pendant le séjour, le non-respect des engagements entraînera une sanction décidée selon le degré de gravité, et pouvant aller pour les cas graves, jusqu'au rapatriement disciplinaire, lequel serait à la charge des familles qui devraient rembourser tous les frais engendrés.

Nom et prénom de l'élève

Date

Signature

Noms et Prénoms des représentants légaux

Date

Signature